



Material Safety Data Sheet

SCOTTS CANADA LTD.

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tel. Office: (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392
Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
Accidents/Spills (CANUTEC): 1-613-996-6666

SCOTTS® TURF BUILDER® LAWN FERTILIZER 22-2-2 AND MOSS CONTROL WITH 17.5% FERROUS SULPHATE

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME: Scotts® Turf Builder® Lawn Fertilizer 22-2-2 and Moss Control with 17.5% Ferrous Sulphate

PRODUCT DESCRIPTION: Lawn Fertilizer with Moss Control

REGISTRATION NUMBER: 2002013C Fertilizers Act

PRODUCT CODE: 01215

PN: S10428

REGISTRANT

Scotts Canada Ltd., 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Phone: : (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392

Medical Emergencies: 1-800-668-4877
Pet Emergencies: 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada): 613-996-6666

MANUFACTURER

The Scotts Company, Hyponex – Miracle Gro -
Scotts Sierra, 14111 Scottslawn Road,
Marysville, OH 43041
Customer Service: 1-800-225-2883

24 HR. EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS

CHEMTREC (U.S.): (800) 424-9300
International: 1-703-527-3887
Emergency Phone: 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS#</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>ACGIH TLV</u>
Ferrous Sulfate	7782-63-0	1 mg Fe/m ³	1 mg Fe/m ³
Ammonium Phosphate	7722-76-1	None	None
Urea	57-13-6	None	None
Ammonium Sulfate	7783-20-2	None	None
Nuisance Dust	N/A	15 mg/m ³	3 mg/m ³

COMMENTS: The ACGIH Threshold Limit Values (TLV) for nuisance (inert) dusts containing < 1% crystalline silica and no asbestos are: 10 mg/m³ inhalable particulates and 3 mg/m³ respirable particulate. The OSHA TLV is 15 mg/m³ total dust, 5 mg/m³ respirable fraction.

3. HAZARDS IDENTIFICATION

EMERGENCY OVERVIEW

- IMMEDIATE CONCERNS:** - CAUTION
- Avoid contact with eyes, skin, or clothing.
 - Causes eye irritation.
 - Harmful if swallowed or absorbed through skin.
 - KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

- EYES:** Causes eye irritation.
SKIN: May cause skin irritation.
INGESTION: May be harmful if swallowed.
INHALATION: Prolonged breathing of dust may cause throat or nose irritation.

MEDICAL CONDITIONS AGGRAVATED: Inhalation of dust may aggravate asthma.

ROUTES OF ENTRY: Ingestion, inhalation, dermal.

4. FIRST AID MEASURES

EYES: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

SKIN: If on skin, take off contaminated clothing, rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. If irritation persists, call a Poison Control Center or doctor for treatment advice.

INGESTION: If swallowed, call a poison control center or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to by a poison control center or doctor. Never give anything by mouth to an unconscious or convulsing person.

INHALATION: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.

COMMENTS: See product label for specific First Aid Measures. The above measures are the most conservative - Pesticide Registration (PR) Notice 2000-3 - April 11, 2000 - and apply in the event a product label is not immediately available.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

EXTINGUISHING MEDIA: Dry chemical or select appropriate method of extinguishing surrounding fire.

FIRE FIGHTING PROCEDURES: Use self-contained air supply. Contain run-off.

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: In a fire, ammonia and toxic oxides of nitrogen, carbon, phosphorus, and sulfur may be generated.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

GENERAL PROCEDURES: Sweep up spills. Use good housekeeping practices. Avoid contact with skin, eyes, or clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove to approved landfill.

7. HANDLING AND STORAGE

HANDLING:

See label. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove and wash contaminated clothing before reuse. Avoid bag breakage. Avoid inhalation or contact with skin, eyes, or clothing. Do not contaminate water by cleaning of equipment wash water or rinsate. Do not apply directly to water. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

STORAGE:

See label. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Avoid container breakage. Store in cool, dry area in closed container or package. Keep away from food or foodstuffs.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

ENGINEERING CONTROLS: Use adequate ventilation to keep the airborne concentrations of this material below the recommended exposure standard.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

EYES AND FACE: Protective eye wear is normally not required but is suggested so contact can be avoided.

SKIN: None required for normal use. If prolonged or repeated use irritates skin, use natural rubber gloves.

RESPIRATORY: If airborne dust levels are high, a dust mask is recommended to avoid inhalation.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL STATE: Granular

pH: 3.12

DENSITY: 0.60 mg/mL

COMMENTS: Physical/chemical characteristics represent those from a comparable granular fertilizer formulation (17.9% ferrous sulfate monohydrate, S-4986).

10. STABILITY AND REACTIVITY

STABLE: YES

HAZARDOUS POLYMERIZATION: NO

CONDITIONS TO AVOID: None known.

POLYMERIZATION: Will not occur

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: In a fire, ammonia and toxic oxides of nitrogen, carbon, phosphorus, and sulfur may be generated.

INCOMPATIBLE MATERIALS: None Known.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

ACUTE

DERMAL LD₅₀: >2000 mg/kg (rabbit).

ORAL LD₅₀: 2.65 g/kg body weight (LD50 for male and female rats combined).

INHALATION LC₅₀: >5.27 mg/l air (male and female rats).

EYE EFFECTS: Mild eye irritant (rabbit).

SKIN EFFECTS: Not irritating (rabbit).

SENSITIZATION: Not sensitizing: Buehler Method - guinea pig

CARCINOGENICITY:

CARCINOGENICITY COMMENTS: IARC: No; NTP: No; OSHA: No

GENERAL COMMENTS: There are limited data regarding this product. Exposure to fertilizer products can occur by eye and skin contact, ingestion, or inhalation of dusts/mists. Eye contact may cause slight, temporary irritation. Skin contact may cause mild irritation in susceptible persons. Ingestion may cause nausea, vomiting along with mild irritation to the mouth, throat, esophagus and stomach. High dust concentrations may cause mild respiratory tract irritation with coughing and nasal discharge.

COMMENTS: The acute toxicology testing results represent a comparable granular fertilizer formulation (17.9% ferrous sulfate monohydrate, S-4986).

12. ECOLOGICAL INFORMATION

ECOTOXICOLOGICAL INFORMATION: Keep out of lakes, streams, or ponds.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

DISPOSAL METHOD: Securely wrap original container in several layers of newspaper and discard in trash. Do not reuse bag.

14. TRANSPORT INFORMATION

UNITED STATES:

DOT (DEPARTMENT OF TRANSPORTATION)

PROPER SHIPPING NAME: Not DOT regulated.

SPECIAL SHIPPING NOTES: The description shown may not apply to all shipping situations. Consult 49CFR, or appropriate Dangerous Goods Regulations, for additional description requirements (e.g., technical name) and mode-specific or quantity-specific shipping requirements.

CANADA: This product is Not Regulated

15. REGULATORY INFORMATION

GENERAL COMMENTS: Contact local authorities for proper disposal of large quantities of unused fertilizer.

16. OTHER INFORMATION

REVISION SUMMARY

New MSDS

NFPA CODES

HEALTH: 2 FIRE: 0 REACTIVITY: 0

MANUFACTURER DISCLAIMER: The information contained herein is, to the best of the Manufacturer's (see Section 1) knowledge and belief, accurate and reliable as of the date of preparation of this document. However, no warranty or guarantee, express or implied, is made as to the accuracy or reliability, and the Manufacturer shall not be liable for any loss or damage arising out of the use thereof. No authorization is given or implied to use any patented invention without a license. In addition, the Manufacturer shall not be liable for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to adhere to recommended practices or from any hazards inherent in the nature of the product.

ADDITIONAL MSDS INFORMATION: NFPA Hazard Rating: 0=Least; 1=Slight; 2=Moderate; 3=High; 4=Severe.

COMMENTS: For additional information concerning product use, call The Scotts Company Consumer Services at 800-668-5669. This product is regulated in Canada by the Fertilizers Act. It is a violation of Federal law to use this product in a manner inconsistent with its labeling.

Date: 2002/11/04



Fiche technique santé-sécurité

SCOTTS CANADA LTÉE

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tél. bureau : (905) 814-7425
Télécopieur : (905) 814-7392
Urgences médicales et urgences vétérinaires : 1-888-779-7919
D'accident/déversements (CANUTEC): 1-613-996-6666

TURF BUILDER® SCOTTS®

ENGRAIS POUR LA PELOUSE 22-2-2 ET DESTRUCTEUR DE

MOUSSE AVEC 17,5% DE SULFATE FERREUX

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : Turf Builder® Scotts® - Engrais pour la pelouse 22-2-2 et destructeur de mousse avec 17,5% de sulfate ferreux

DESCRIPTION DU PRODUIT : Engrais pour la pelouse avec destructeur de mousse

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 2002013C LOI SUR LES ENGRAIS

CODE DE PRODUIT : 01215

PN: S10428

DÉTENTEUR D'HOMOLOGATION

Scotts Canada Ltée, 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Tél. : (905) 814-7425
Télééc. : (905) 814-7392

Urgences médicales : 1-800-668-4877
Urgences animales : 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada) : 613-996-6666

FABRICANT

The Scotts Company, Hyponex – Miracle Gro -
Scotts Sierra, 14111 Scottslawn Road,
Marysville, OH 43041
Service à la clientèle : 1-800-225-2883

NUMÉROS D'URGENCE 24 H

CHEMTREC (É.-U.) : (800) 424-9300
International : 1-703-527-3887
Tél. en cas d'urgence : 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique

Sulfate ferreux
Phosphate d'ammonium
Urée
Sulfate d'ammonium
Poussière nuisible

N° CAS

7782-63-0
7722-76-1
57-13-6
7783-20-2
S.O.

OSHA PEL

1 mg Fe/m³
Aucune
Aucune
Aucune
15 mg/m³

ACGIH TLV

1 mg Fe/m³
Aucune
Aucune
Aucune
3 mg/m³

COMMENTAIRES : Les valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (TLV) relativement à la poussière nuisible (inerte) contenant < 1% de silice cristalline et aucune trace d'amiante sont les suivantes : 10 mg/m³ de particules inhalables et 3 mg/m³ de particules respirables. TLV de l'OSHA : 15 mg/m³ de poussière totale, 5 mg/m³ de fraction respirable.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU DES DONNÉES D'URGENCE

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : ATTENTION

- Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Cause une irritation des yeux.
- Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX : Cause une irritation des yeux.

PEAU : Peut causer une irritation.

INGESTION : Peut être nocif en cas d'ingestion.

INHALATION : L'inhalation prolongée de poussière peut causer une irritation à la gorge ou au nez.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES : L'inhalation de poussière peut aggraver l'asthme.

VOIES DE PÉNÉTRATION : Ingestion, inhalation, absorption cutanée.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau de 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, après les cinq premières minutes et poursuivre le rinçage. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

PEAU : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau de 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

INGESTION : Communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Faire boire doucement un verre d'eau à la personne incommodée si elle est en mesure d'avaler. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indications contraires d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou en convulsions.

INHALATION : Sortir la personne incommodée à l'air frais. Si la personne ne respire plus, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

COMMENTAIRES : Consulter la section des Premiers soins sur l'étiquette du produit. Les mesures qui précèdent sont les plus conservatrices – Avis d'homologation (AH) de pesticide 2000-3 – 11 avril 2000 - et s'appliquent dans l'éventualité où une étiquette de produit n'est pas immédiatement disponible.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYENS D'EXTINCTION : Poudre chimique ou choisir la méthode d'extinction appropriée pour une attaque concentrique de l'incendie.

MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Utiliser une source d'oxygène autonome. Contenir le ruissellement.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : L'incendie peut libérer de l'ammoniac et des oxydes d'azote, de carbone, de phosphore et de soufre.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MARCHE À SUIVRE GÉNÉRALE : Balayer le produit déversé. Utiliser de bonnes pratiques d'entretien ménager. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après l'emploi. Déposer dans un site d'enfouissement approuvé.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION :

Consulter l'étiquette. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Éviter de déchirer les sacs. Éviter l'inhalation ou le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas contaminer l'eau en vidant l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement. Ne pas appliquer directement sur l'eau. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ENTREPOSAGE :

Consulter l'étiquette. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de déchirer les sacs. Entreposer dans un endroit frais et sec, dans un contenant ou dans un emballage fermé. Tenir à l'écart de la nourriture et des denrées alimentaires.

8. MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Utiliser une ventilation appropriée pour maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la norme d'exposition recommandée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

YEUX ET VISAGE : L'équipement de protection des yeux n'est habituellement pas requis mais est recommandé afin d'éviter le contact avec le produit.

PEAU : Aucune protection requise dans des conditions d'utilisation normales. Si l'emploi prolongé ou répété irrite la peau, mettre des gants de caoutchouc naturel.

VOIES RESPIRATOIRES : Si les niveaux de poussière dans l'air sont élevés, un masque antipoussière est recommandé pour éviter l'inhalation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Granulé

pH : 3,12

DENSITÉ : 0,60 mg/mL

COMMENTAIRES : Les caractéristiques physico-chimiques sont celles d'une formule d'engrais granulé comparable (17,9 % de sulfate ferreux monohydraté, S-4986).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : OUI

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : NON

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION : Ne se produit pas

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dans un incendie, peut produire de l'ammoniac et des oxydes toxiques d'azote, de carbone, de phosphore et de soufre.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Aucune connue

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AIGUË

DL₅₀ PAR VOIE CUTANÉE : > 2000 mg/kg (lapin).

DL₅₀ PAR VOIE ORALE : 2,65 g/kg de poids corporel (DL50 pour les mâles et femelles regroupés).

CL₅₀ PAR INHALATION : > 5,27 mg/l air (mâles et femelles).

EFFETS SUR LES YEUX : Irritant léger (lapin).

EFFETS SUR LA PEAU : Non irritant (lapin).

SENSIBILISATION : Non sensibilisant : méthode de Buehler – cobaye

CANCÉROGÉNÉICITÉ :

COMMENTAIRES : IARC : non; NTP : non; OSHA : non

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Les données sur ce produit sont limitées. L'exposition à des engrais peut se produire par contact des yeux et de la peau, par ingestion ou par inhalation des poussières/brouillards. Le contact avec les yeux peut causer une légère irritation temporaire. Le contact avec la peau peut causer une légère irritation chez les personnes sensibles. L'ingestion peut causer des nausées, le vomissement de même qu'une légère irritation de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac. Les concentrations élevées de poussières peuvent causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et d'écoulement nasal.

COMMENTAIRES : Les résultats des essais de toxicologie aiguë sont ceux d'une formule d'engrais granulé comparable (17,9% de sulfate ferreux monohydraté, S-4986).

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Tenir à l'écart des lacs, cours d'eau ou étangs.

13. ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Bien envelopper le contenant d'origine dans plusieurs couches de papier journal et jeter aux ordures. Ne pas réutiliser le sac.

14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

ÉTATS-UNIS :

DOT (MINISTÈRE DU TRANSPORT)

DÉSIGNATION AUX FINS D'EXPÉDITION : Non réglementé par le DOT.

NOTES SPÉCIALES SUR L'EXPÉDITION : La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les situations d'expédition. Consulter 49CFR ou les réglementations particulières sur les marchandises dangereuses pour connaître les exigences en matière de description additionnelle (p. ex., nom technique) et les exigences précises quant au mode de transport et à la quantité.

CANADA :
DÉSIGNATION AUX FINS D'EXPÉDITION : Non réglementé.

15. DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Communiquer avec les autorités locales pour connaître les méthodes d'élimination appropriées de grandes quantités d'engrais inutilisées.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉSUMÉ DE RÉVISION

Nouvelle FTSS

CODES NFPA

SANTÉ : 2 INCENDIE : 0 RÉACTIVITÉ : 0

DÉCLARATION DU FABRICANT : Les données contenues dans le présent document sont, à la connaissance du fabricant (voir la section 1), exactes et fiables à la date de l'établissement du présent document. Toutefois, aucune garantie, exprès ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou à leur fiabilité, et le fabricant rejette toute responsabilité relativement aux pertes ou aux dommages découlant de l'utilisation de ce produit. Aucune autorisation n'est accordée ni sous-entendue relativement à l'utilisation sans licence d'une invention brevetée. De plus, le fabricant rejette toute responsabilité quant aux dommages ou blessures découlant de l'utilisation inappropriée du produit, de la non-conformité aux pratiques recommandées ou des risques propres à la nature du produit.

AUTRES DONNÉES DE FTSS : Classification des risques - : 0=Nul; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Élevé; 4=Grave.

COMMENTAIRES : Pour obtenir d'autres renseignements sur l'utilisation des produits, communiquer avec le Service à la clientèle de Scotts Company au 800-668-5669. Ce produit est réglementé au Canada par la Loi sur les engrais. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une infraction à la loi fédérale.

Date : 2002.11.04